**ARRETE PORTANT ATTRIBUTION**

**D'UNE NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI)**

***Les mentions en italiques constituent des commentaires destinés à faciliter la rédaction de l’arrêté. Ils doivent être supprimés de l’arrêté définitif.***

***(Attention****: L’agent doit avoir statutairement vocation, de par l’emploi qu’il occupe, à exercer les fonctions qui y ouvrent droit (CE 26 mai 2008 n°281913)).*

Le Maire *(ou le Président)* de...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 712-2 à L. 712-3,

Vu le décret n° 93-863 du 18 juin 1993 modifié relatif aux conditions de mise en œuvre de la Nouvelle Bonification Indiciaire dans la fonction publique territoriale,

Vu les décrets n° 2001-1274 du 27 décembre 2001 et n° 2001-1367 du 28 décembre 2001 portant attribution d’une nouvelle bonification indiciaire aux fonctionnaires occupant certains emplois administratifs de direction de collectivités territoriales ou d’établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n° 2006-779 du 3 juillet 2006 portant attribution de la NBI à certains personnels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-780 du 3 juillet 2006 portant attribution de la NBI à certains personnels de la fonction publique territoriale exerçant dans des zones à caractère sensible,

Considérant que Monsieur *(ou Madame)*... titulaire *ou stagiaire* sur le grade de..., exerce depuis le... les fonctions de... *(fonctions énumérées par les décrets n° 2006-779 et n° 2006-780),*

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

A compter du..., Monsieur *(ou Madame)*... bénéficie d'une bonification indiciaire de... points d'indice majorés.

**Article 2 :**

Le présent arrêté cessera de s’appliquer en cas de changement de fonctions si ces dernières n’impliquent plus le versement de la présente nouvelle bonification indiciaire,

**Article 3 :**

*Le* *Directeur Général des Services (ou la secrétaire de mairie, le Directeur)* et le comptable de la collectivité sont chargés chacun en ce qui le concerne de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur *(ou Madame)*...

**Article 4 :**

Le Maire *(ou le Président)* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

**Article 5 :**

Le Maire *(ou le Président)* informe que le présent arrêté doit obligatoirement, avant contestation devant le tribunal administratif d’Amiens, faire l’objet d’une procédure de médiation auprès du Centre de gestion de l’Oise dans un délai de 2 mois à compter de la notification du présent arrêté.

Monsieur *(ou Madame)* … doit ainsi saisir, par courrier, le CDG 60 situé au 2 rue Jean Monnet – PAE du Tilloy – BP 20807 – 60008 Beauvais, pour qu’il engage une médiation. Monsieur *(ou Madame)* … doit joindre une copie de la décision contestée à sa demande.

Si cette médiation ne permet pas de parvenir à un accord, le Maire *(ou le Président)* informe que Monsieur *(ou Madame)* … pourra contester la présente décision devant le tribunal administratif d’Amiens dans un délai de deux mois à compter de la fin de la médiation. Monsieur *(ou Madame)* … devra joindre à son recours une copie de cette décision ainsi qu’un document attestant de la fin de la médiation.

**Article 5**:

Ampliation du présent arrêté sera transmise au Président du Centre de Gestion de l’Oise et au comptable de la collectivité.

Notifié à l'agent le : Fait à ..., le ...

(date et signature) Le Maire *(ou le Président)*,